

22^e édition du Prix EMPREINTES : les inscriptions sont ouvertes !

Paris, le 29 novembre 2018 – La Délégation Santé de l'AACC (Association des Agences-Conseils en Communication), le SPEPS (Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé) et l'UDA lancent la 22^e édition du Prix EMPREINTES qui récompense les meilleures campagnes en matière de communication Santé.

Les participants ont jusqu'au **11 janvier 2019** pour déposer leurs dossiers d'inscriptions. A noter que la période des campagnes doit être comprise entre **le 15/01/2018** et le **15/01/2019**.

Comme chaque année, EMPREINTES distinguera les meilleures campagnes santé, qu'elles soient au **service de marques de prescription, d'automédication, vétérinaires, des dispositifs/matériels médicaux, des grandes causes, d'entreprises, ou encore de produits de consommation courante** - nutritionnels ou non – et dont la santé est le thème central.

Nouveauté : Les inscriptions des campagnes se font désormais exclusivement en ligne, via le lien suivant : <http://www.empreintes.aacc.fr/> !

Les catégories de cette 22^e édition sont les suivantes :

- [1] - EMPREINTE CAMPAGNE MULTICANAL
- [2] - EMPREINTE MEDICAL EDUCATION
- [3] - EMPREINTE SANTE DE SENSIBILISATION A L'INITIATIVE D'UN ORGANISME PUBLIC
- [4] - EMPREINTE SANTE DE SENSIBILISATION A L'INITIATIVE D'UN ORGANISME PRIVE
- [5] - EMPREINTE PRODUIT DE SANTE GRAND PUBLIC (OTC ET PARAPHARMACIE)
- [6] - EMPREINTE PRESCRIPTION MEDICALE
- [7] - THE INTERNATIONAL EMPREINTE
- [8] - EMPREINTE INSTITUTIONNELLE
- [9] - EMPREINTE INNOVATION

Le palmarès de cette 22^e édition sera dévoilé au mois d'avril 2019, en présence de l'ensemble des décideurs de l'univers de la santé.

Renseignements inscriptions : Laurence Dotte - ldotte@aacc.fr - 01 47 42 27 41

À propos de l'AACC - L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr

À propos de l'UDA - L'Union des annonceurs est l'organisation représentative des annonceurs : des entreprises qui recourent aux différentes techniques de communication pour promouvoir leurs produits, leurs services, leur notoriété ou leur image. L'UDA compte 6000 membres, au sein de ses 220 entreprises adhérentes, de toutes tailles, tous statuts et tous secteurs. L'UDA a trois missions :
- Promouvoir la liberté de communiquer au service de la croissance économique et de la pluralité des media,
- Favoriser une communication responsable en élaborant et en mettant en œuvre des pratiques loyales et éthiques,
- Développer l'efficacité en permettant à ses adhérents d'optimiser leurs investissements en communication.
www.uda.fr

À propos du SPEPS - Le Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé regroupe près de 450 publications papier et en ligne, qui répondent aux besoins d'information et de formation de l'ensemble des professions de santé : médecins généralistes et spécialistes, chirurgiens, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et préparateurs, vétérinaires, sages-femmes, infirmiers et aides-soignants, kinésithérapeutes, ambulanciers, cadres de santé....sans oublier une importante diffusion parmi les entreprises de santé et les autorités de tutelle. Les entreprises éditrices représentent un secteur économique important, d'environ 300 millions d'euros, employant près de 2 000 personnes, dont plus de 500 journalistes, et faisant appel à des milliers d'auteurs scientifiques. Les publications du SPEPS représentent annuellement une diffusion d'environ 30 millions d'exemplaires de journaux ou revues. Les adhérents du SPEPS poursuivent leur engagement dans une démarche qualité. Celle-ci repose en particulier sur une gestion optimale des conflits d'intérêt et une stricte application des bonnes pratiques en matière de déontologie et de publicité. www.speps.pro

Contacts presse :

AACC : Charles-Frédéric Tauzi - ctauzi@aacc.fr - Tél. 01 47 42 27 06

SPEPS : Benoît Hurault - bhurault@fnps.fr - Tél. 01 44 90 43 77

UDA - Agence Oconnection : Valérie Hackenheimer - vhackenheimer@oconnection.fr - Tél. 06 12 80 35 20

& Floriane Monnier : fmonnier@oconnection.fr - Tél. 06 32 37 57 28